







Adopté dans le cadre de la loi industrie verte et entré en vigueur le 14 mars dernier, le C3IV a pour ambition d'accélérer et financer des nouveaux projets d'investissements en France sur des technologies d'avenir de la transition énergétique, et de faire ainsi de la France un leader de l'industrie verte en Europe.



Entreprises Bénéficiaires

Entreprises industrielles et commerciales agréées et établies en France



Date de dépôt

31 /12/2025 pour la demande d'agrément



Taux d'aide

Taux d'aide entre 20% et 60%, à définir selon le type d'entreprise et la zone géographique du projet

Les projets attendus



Ce crédit d'impôt est destiné aux entreprises qui développent des projets industriels dans 4 filières clés de la transition énergétique :

- les batteries,
- l'éolien.
- les panneaux solaires
- les pompes à chaleur

Il soutient l'ensemble de la chaîne de production de ces secteurs, allant de la production d'équipements et de composants essentiels, à la production ou la valorisation de matières premières critiques.

Jusqu'à **350 M€** d'aide par dossier



D&CONSULTANTS en quelques chiffres

30 ans d'expertise

+ de 600 projets accompagnés

1,7 Md€ d'aides levées

PARLONS-EN!

+33 (0)1 53 62 99 21

contact@DetConsultants.com



